



**Commune de
VILLECHENEVE**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 mars 2022

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1 ^{er} Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Excusé : M. MOREL Cédric

Pouvoir :

M. MOREL Cédric donne pouvoir à M. PIQUET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme FAURE Ginette

Début de la réunion : 20h30

1. Projet restructuration groupe scolaire et abords.

La commune de Villechenève souhaite inscrire dans le cadre du CRTE un seul projet d'envergure dont la réalisation se fera sur la durée du mandat.

La rénovation de l'école est une priorité de l'équipe municipale.

Le coût définitif du projet global pour assurer la rénovation complète de l'école et de ses abords, reste à affiner.

Le projet comprend la rénovation complète du site :

- La création d'une sixième classe
- Des espaces dédiés à l'accueil et l'évolution de l'enfant dans l'environnement scolaire (espaces de motricité) et périscolaire.
- Une cantine scolaire

Le projet comportera plusieurs tranches dont chacune fera l'objet d'une demande DETR ou DSIL :

➤ Tranche 1 : Revitalisation et sécurisation de l'école avec la création d'un espace stationnement et pour sécuriser les abords de l'établissement scolaire.

- Tranche 2 : Rénovation thermique de l'école
- Tranche 3 : rénovation d'une partie des salles de classes et de la partie restauration scolaire
- Tranche 4 : Rénovation des autres salles de classes restantes

2. Présentation CA 2021 et BP 2022

Présentation du Compte Administratif 2021 et du Budget principal 2022 à l'ensemble des élus.

3. Délibération Prémption tènement Lévêque

Monsieur le Maire fait part aux élus du droit de préemption qui grève la parcelle AI 151, située au 190 de la Grande Rue à Villechenève.

Après rapport de la commission Bâtiment, il ressort que la vétusté du bâtiment engendrera des frais de réhabilitation très importants et par voie de conséquence, la mairie renonce à acheter cette parcelle bâtie.

Le Conseil Municipal approuve la décision de renoncer à l'achat de la parcelle AI 151, à l'unanimité des membres présents.

4. Délibération Convention de location avec l'association Milo'Bistrot

Monsieur le Maire propose de signer une convention provisoire de location gratuite des locaux situés au 355 Grande Rue – 69770 Villechenève pour la période du 11 mars 2022 au 31 décembre 2022 entre la Commune et l'association Milo'Bistrot.

Monsieur le Maire propose que le principe de cette convention soit approuvé et que le conseil municipal puisse lui donner délégation pour signer la convention.

Le Conseil Municipal approuve la décision à l'unanimité des membres présents.

5. Délibération Secrétaire de Mairie remplaçante – mise à disposition des communes. Convention de principe à passer avec les Communes.

Monsieur le Maire rappelle le recrutement d'une secrétaire de mairie itinérante au sein de la CCMDL. Celle-ci sera mise à disposition de chacune des Communes du territoire ayant un besoin ponctuel.

Monsieur le Maire propose que le principe de cette convention soit approuvé et que le conseil municipal puisse lui donner délégation pour signer chacune des conventions à intervenir au fur et à mesure du besoin de la commune et des disponibilités de l'agent pour assurer ces remplacements.

Le Conseil approuve la convention type de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante, et autorise Monsieur le maire à signer chacune des conventions à intervenir au fur et à mesure des besoins de la Commune.

6. Délibération Demande de subvention – Amendes de Police

Sollicite du Département l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police 2022 pour la réalisation de travaux mise en sécurité accès école, création d'un parking et création d'un dépose minute en périphérie de la RD27.

7. Salon de coiffure

Le bail de courte durée s'est terminé le 31/12/2021. Le service juridique du CDG 69, a indiqué qu'il n'y avait pas de possibilité de renouvellement de bail courte durée. Seul un bail commercial pourra être signé.

8. Questions diverses

- Achat d'une épareuse au prix de 20 120 euros
- Conseil d'école : en septembre, l'école comptera 96 élèves. Sachant que l'éducation nationale peut décider de la fermeture d'une classe lorsque le nombre d'élèves passe en-dessous de 104. Une vingtaine d'enfants partira en septembre 2023.
Des problèmes de comportements sont à déplorer lors des récréations méridiennes (4 familles seront convoquées).
- Le comité des fêtes souhaite tirer un Feu d'artifice en juillet 2022. La dépense sera inscrite au budget 2022.
- Voirie : devis reçu de la CC-MDL de 59 889.84 euros qui dépasse la dotation de la part de la CC-MDL de 50 000 euros. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Colas et concerne la réfection du chemin chez Georges. Devis en cours de révision.
- Milo'Bistrot : inauguration les 11 et 12 mars 2022
- Benne à carton : opérationnelle semaine 11.
- CME : collecte Ukraine en projet. Permanences à fixer certainement sur les horaires de la bibliothèque.
Chasse aux œufs le 30/04/2022
Fabrication de nichoirs le 15 mai 2022
- Milolettres : édition fin mars 2022
- Prochain conseil municipal fixé le 24 mars 2022 pour les votes des budgets.

Fait en Mairie, le 15 mars 2022

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

